Rôle, intérêt et marchés des centrales d'achat

Me Malvina Mairesse (Cabinet H_2O) / M. Philippe Eychenne (UGAP)

10 décembre 2019

SOMMAIRE

- Présentation des centrales d'achat intervenant dans le secteur numérique
- Rôle et intérêt des centrales d'achats
- Modalités de fonctionnement des centrales d'achat
- Focus sur l'UGAP
 - Présentation générale
 - L'UGAP et le secteur informatique



1. Présentation des centrales d'achat intervenant dans le secteur numérique

Groupement d'intérêt public

resah
Réseau des Acheteurs Hospitaliers

Approlys
Centr'Achats
Mutualiser pour mieux acheter

amue
MUTUALISATION + SOLUTIONS

Etablissement public

UGAP
L'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE
Proche, utile, innovant

YVELINES NUMÉRIQUES

Groupement de coopération sanitaire

UniHA

Association

CAPAQUI
ampa

C.A.I.H.

cap'Oise Hauts-de-France
CENTRALE D'ACHAT PUBLIC

2. Rôle, intérêt et modalités de fonctionnement des centrales d'achat

Rôle

Une centrale d'achat est un acheteur qui a pour but d'exercer de façon permanente, à titre onéreux ou non, des activités centralisées, selon deux modalités :

- Soit acquisition de fournitures ou de services destinés à d'autres acheteurs → *achat pour revente (grossiste)*
- Soit passation et mise à disposition de marchés ou accords-cadres → *référencement (intermédiaire)*

2. Rôle, intérêt et modalités de fonctionnement des centrales d’achat

2. Rôle, intérêt et modalités de fonctionnement des centrales d'achat

Intérêt

- Economies d'échelle en raison du volume de commandes
- Harmonisation des commandes et réduction des coûts de procédure
- Expertise du processus d'achat et du secteur concerné

2. Rôle, intérêt et modalités de fonctionnement des centrales d'achat

Fonctionnement

- Souvent, signature d'une convention d'adhésion entre l'acheteur bénéficiaire et la centrale d'achats agissant comme « intermédiaire »

- Le recours à la centrale d'achat, qui respecte pour ses achats les règles de la commande publique, dispense l'acheteur bénéficiaire des procédures de publicité et de mise en concurrence

« *L'acheteur qui recourt à une centrale d'achat (…) est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées* ».

3. Focus sur l'Union des groupements de l'achat public (UGAP)

- Seule centrale d'achat public généraliste française

- EPIC de l'État créé en 1985, placé sous la double tutelle du ministre chargé du Budget et du ministre de l'Éducation nationale. L'UGAP est donc soumise à la contrainte d'équilibre de ses comptes

- 1400 salariés répartis entre un siège social, réseau de 650 collaborateurs structuré autour de 25 délégations territoriales, regroupées en 8 directions du réseau territorial et une direction en charge des relations avec les administrations et services de l'État et ses établissements publics

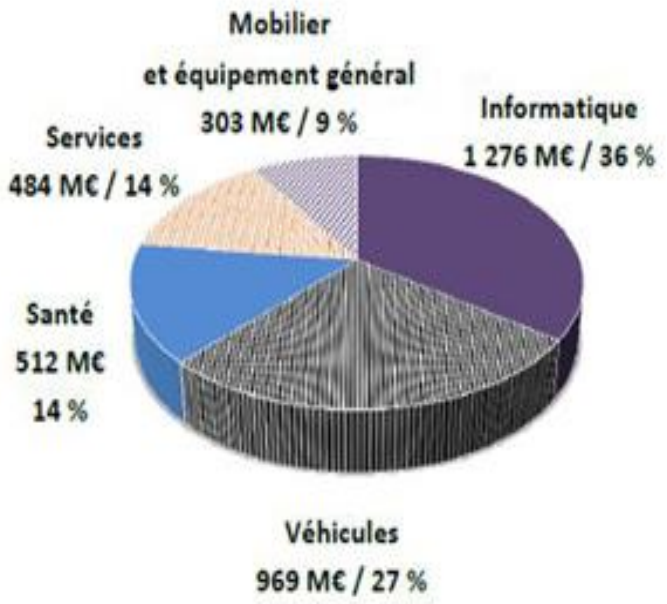
- Clients bénéficiaires : collectivités territoriales, administrations et établissements publics de l'Etat, secteur social et établissements publics de santé, organismes privés assurant une mission de service public

Qui sommes-nous ?

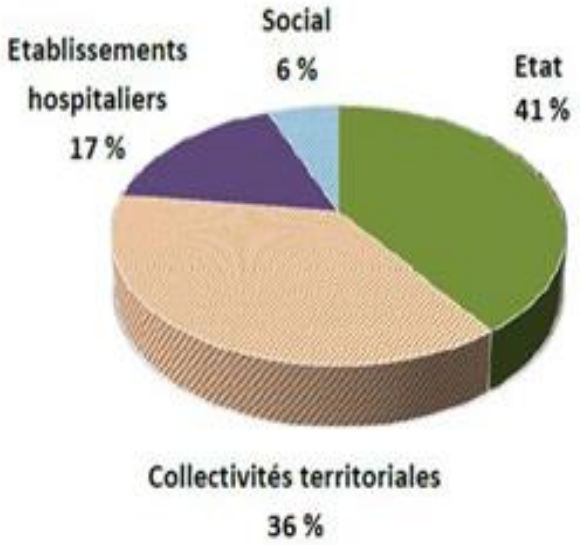
L’UGAP se distingue par :

Qui sommes-nous ?

Répartition par produits et services (en M € HT)



Répartition par secteur (en M € HT)



L

Le modèle d

Le modèle d

L

L

L

L

L

L

CONTACTS

Maître Malvina Mairesse

Cabinet H_2O

222 Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS
Tel : 06 22 40 53 68 – mmairesse@h2o-avocats.com

Monsieur Philippe Eychenne

UGAP

Chef de Département à la Direction des Achats Techniques, Département Informatique et Télécommunications

UGAP, 1, bd Archimède - Champs-sur-Marne - 77444 Marne-la-Vallée Cedex 2
peychenne@ugap.fr

